République Française

Ville de Saint-Claude

Extrait des Registres des Arrêtés

FORUM MÉTIERS, ORIENTATION, EMPLOI
PALAIS DES SPORTS

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

II- 2026-281

Le Maire de la Ville de SAINT-CLAUDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU l'article L. 325-1 du Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes mesures utiles en vue d'assurer la commodité, la sécurité et le bon ordre nécessaire à l'organisation du « Forum Métiers, Orientation, Emploi » organisé dans le cadre de la Cité éducative, **le mardi 24 novembre 2026,**

ARRÊTE

Article 1er : Afin de permettre l'organisation du « Forum Métiers, Orientation, Emploi » au Palais des Sports, **le mardi 24 novembre 2026 de 9h à 17h,** les mesures suivantes sont prises :

Du lundi 23 novembre 2026 à 06h00 au mercredi 25 novembre 2026 à 19h00 :

- Réservation des 10 places situées le long du Palais des Sports afin de permettre aux organisateurs de stationner pour la préparation et la désinstallation du Palais de Sports.

Le mardi 24 novembre 2026 de 07h00 à 19h00 :

- Réservation de l'ensemble du parking des Religieuses
- Réservation de 27 places situées place du 9 avril 1944 (voir plan sur affichage) afin de permettre aux organisateurs et aux exposants de stationner.

Article 2 : Ces prescriptions sont signalées aux usagers par des panneaux réglementaires mis en place par les services techniques municipaux.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le présent arrêté n'occasionne aucune facturation.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Claude, Monsieur le Chef de la Police municipale et Madame la Directrice du Pôle Ville Attractive sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché et publié conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Claude, le 06 Novembre 2026

Le Maire, Frédéric PONCET

MAIRIE DE SAINT-CLAUDE (Jura)